Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260706-306072026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN

PROCES VERBAL REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2026

COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 06 07 2026

L'an deux mil vingt-six le six juillet à dix-neuf heure le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le deux juillet deux mil vingt-six s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Madame Virginie LEMOINE Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme LEMOINE Virginie M. LEMOINE Gervais, Mme. LUCAS Isabelle M LE COUEDIC Christian, Mme DAUNY Odile, M. MOIGNO Philippe, Mme GUILLEMIN Séverine M. Le MAUFF Julien, Mme JOUANNIGOT Stéphanie, M GORIN Stéphane, Mme FIGARO Elise

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mr LE COUEDIC Christian est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION 3 06 07 2026 : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS DE LA COMMUNE DE MERLEAC

EXPOSÉ DES MOTIFS Dans le cadre de la promotion des principes déontologiques au sein des collectivités territoriales, le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 a instauré la fonction de référent déontologue pour les élus locaux. Ce dispositif vise à garantir le respect de la charte de l'élu local et à offrir un accompagnement confidentiel aux élus confrontés à des questions déontologiques.

L'Association des Maires des Côtes-d'Armor (AMF 22) a proposé la candidature de Madame Amélie BOTHOREL pour exercer cette mission à titre bénévole auprès des communes du département. Par courrier en date du 2 juillet 2026, Madame BOTHOREL a confirmé son accord pour être désignée référent déontologue pour la commune de Merléac.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette désignation, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,
Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260706-306072026-DE

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Madame BOTHOREL Armelle est désignée en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal. Le référent déontologue exercera ses missions dans le respect des principes de confidentialité, d'indépendance et d'impartialité, conformément aux dispositions du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 et des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal.

Article 2: Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail : armelle.bothorel@orange.fr ou par courrier (adresse en mairie).
En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».
Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3: Rémunération

Madame BOTHOREL Armelle déclare dans son mail du 02/07/2026 vouloir exercer à titre bénévole ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Délibération adoptée à la majorité des membres présents

INSCRITS : 11
VOTANTS : 11
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour expédition certifiée conforme

Madame Le Maire
LEMOINE Virginie

MAIRIE DE MERLEAC (22 Côtes-d'Armor)

Monsieur le secrétaire
Le COUEDIC Christian